

Chèque Solaire Thermique



Dossier de demande

2009

Pièces constitutives de votre dossier de demande :

- 1.** Votre lettre de demande de « Chèque Solaire »
[cf. annexe 1]
- 2.** Le formulaire de demande
[cf. annexe 2]
- 3.** Le devis établi par l'installateur agréé Qualisol Nord - Pas-de-Calais
- 4.** La copie de votre justificatif de domicile (facture téléphonie fixe, électricité, gaz, eau) ou une copie de l'avis du permis de construire (pour un logement en construction) où sera réalisée l'installation

Attention!

- Vos travaux ne doivent commencer qu'après réception de votre Chèque Solaire
- Un même foyer fiscal ne peut prétendre qu'à un Chèque Solaire thermique et un Chèque Solaire photovoltaïque pour une même année civile.

Votre dossier complet est à adresser à :

*Monsieur le président
du Conseil régional Nord - Pas de Calais
direction de l'Environnement
151, avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX*

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les changements climatiques, le Conseil régional Nord-Pas de Calais encourage la généralisation des énergies renouvelables auprès des particuliers.

Pour cela, la Région s'appuie sur un dispositif global « Chèque Solaire ».

Cette aide est destinée aux particuliers

- pour les installations d'équipements solaires thermiques (chauffe-eau solaire individuel ou système solaire combinant le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire)

- ou pour les installations d'équipements solaires photovoltaïques (produisant de l'électricité) sur le territoire régional.

Montant du «Chèque Solaire» thermique :

- 1 200 € pour un chauffe-eau solaire individuel
- 3 600 € (sans distinction d'intégration ou non des capteurs) pour un système solaire combinant chauffage et production d'eau chaude sanitaire.

Le «Chèque Solaire» est :

- valable un an à partir de sa date d'émission
- un moyen de paiement partiel de la facture des équipements posés
- utilisable par les installateurs adhérents au dispositif « Chèque Solaire » et agréé Qualisol Nord - Pas-de-Calais.

Bénéficiaires :

Les propriétaires occupants, bailleurs ou accédants à la propriété de leur résidence principale ou secondaire, dont les SCI située sur le territoire de la région Nord - Pas-de-Calais.

Pour toute information technique sur les installations solaires, contactez les Espaces Infos Énergies (EIE), liste et coordonnées sur www.nordpasdecals.fr

Procédure :

Étape 1

Le particulier qui souhaite s'équiper d'un système solaire adresse sa demande de «Chèque Solaire» au président du Conseil régional Nord - Pas de Calais.

Il remplit le formulaire de demande et joint :

- un devis établi par un installateur agréé Qualisol Nord - Pas-de-Calais.
- une copie du justificatif de domicile ou une copie de l'avis de permis de construire (si logement en construction) où sera réalisée l'installation.

Étape 2

Dès réception du dossier, il sera transmis pour instruction au prestataire choisi par la Région:

*Adéquation - Le Chèque Lire
Opération « Chéquier Solaire » Nord-Pas de Calais
Parc « Les Terres Rouges »
BP 80078
51203 EPERNAY CEDEX*

Étape 3

Si le dossier est recevable, le particulier reçoit son « Chèque Solaire » nominatif et sécurisé.

Étape 4

Réalisation des travaux par l'installateur agréé Qualisol Nord - Pas-de-Calais.

Étape 5

Après réception des travaux, l'installateur adresse la facture au particulier qui réglera celle-ci en partie avec son « Chèque Solaire ».

Étape 6

L'installateur se fait rembourser le montant du « Chèque Solaire » auprès du prestataire émetteur du chèque.

Pour plus d'information, sur le « Chèque Solaire » un numéro vert est à votre disposition
0800 000 082

Annexe 1

Demande de « Chèque Solaire » Thermique 2009

Monsieur le président
du Conseil régional Nord - Pas de Calais
151, avenue du Président Hoover
59555 LILLE Cedex

Monsieur le président du Conseil régional,

Je soussigné (Nom et Prénom)
demeurant à l'adresse suivante: (adresse complète)

vous informe de mon intention de mettre en place :

- un chauffe-eau solaire individuel (CESI)
 un système solaire combinant chauffage et production d'eau chaude sanitaire (SSC)

Aussi, je sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil régional pour un montant forfaitaire de :

- 1 200 € (CESI)
 3 600 € (SSC)

Vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à l'instruction de ma demande :

- Le formulaire de demande de « Chèque Solaire » thermique dûment rempli,
- La copie de mon justificatif de domicile
ou l'avis de permis de construire où sera réalisée l'installation,
- Le devis établi par un installateur agréé Qualisol Nord - Pas-de-Calais.

J'atteste sur l'honneur que les travaux correspondants n'ont pas démarré à ce jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes sincères salutations.

À

Le,

Signature

Annexe 2 Chèque Solaire Thermique



Formulaire de demande

Identification du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :

Adresse de l'installation (si différente)

Adresse :
Code postal : Ville :

Caractéristiques de l'installation

Chauffe-eau solaire individuel (CESI)

Marque du CESI : Type :
Implantation :
Orientation :
Intégration en toiture oui - non
Surface des capteurs : m² Volume du ballon litres

Suite du formulaire au verso ➡

...

Système Solaire combinant chauffage et production d'eau chaude sanitaire (SSC)

Marque du COMBI : Type :

Implantation :

Orientation :

Intégration des capteurs en toiture: oui - non

Surface des capteurs : m2 Volume du ballon litres

Caractéristiques de la demande

Bâtiment concerné : Résidence principale - Résidence secondaire

Maison en construction - Amélioration de l'habitat

Identification de l'installateur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

N° Qualisol :

SIRET et APE :